

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°04/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **06 février**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**).

Absents : M. Axel **SIMIAN**, Mme Farah **GUILLAUMONT**, M. Philippe **MANTERO**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : RAPPORT SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET LA CONSOMMATION D'ESPACES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – PERIODE 2011 A 2022.

Exposé du Maire

La Loi "Climat et Résilience" du 20 août 2021 prévoit que les Communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme adoptent tous les trois ans un rapport sur l'artificialisation des sols. Ce rapport, présenté en Conseil Municipal fait également apparaître la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur le territoire communal.

En ce qui nous concerne, ce rapport a été établi sur la période 2011 à 2022 pour la consommation d'espaces et sur la période 2018 à 2021 pour l'artificialisation des sols.

Les données chiffrées sont basées sur les fichiers fonciers mis à la disposition de l'Etat suite aux autorisations d'urbanisme délivrées par la Commune sur son propre territoire.

Pour Pont de Chérury, les principales données sont les suivantes :

1 – Artificialisation des sols.

Sur les 250 hectares composant le territoire communal, 146 étaient artificialisés en 2021.

Durant la période comprise entre 2018 et 2021, l'artificialisation a concerné 3,66 hectares et dans le même temps 0,3 hectare a été désartificialisé. L'artificialisation nette est de 3,36 hectares.

La progression de l'artificialisation entre 2018 et 2021 est donc de 2,3 % (3,36 divisé par 146).

2 – Consommation d'espaces agricoles-naturels-forestiers (NAF).

La consommation totale d'espaces NAF sur la période comprise entre 2011 et 2022 est de 15,55 hectares. Compte tenu de la vocation urbaine de notre Commune, cette consommation concerne presque exclusivement l'habitat (82,6 %).

La plus forte progression sur ces douze années est constatée en 2022 avec l'urbanisation des terrains de la Fondation de France en limite de Tignieu Jameyzieu (4,31 hectares au total).

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Adopte le rapport sur l'artificialisation (période 2018 à 2021) et sur la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers (période 2011 à 2022).

☞ Précise que conformément à l'article L.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération et le rapport seront transmis dans les 15 jours suivant cette adoption à :

- A la Préfecture de Région Auvergne Rhône Alpes
- A la Préfecture de l'Isère.
- A la Communauté de Communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné.
- Au Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 10 février 2025
Le Maire,

